



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des Examens 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2024-276 15/05/2024
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2024

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2023-286 du 27/04/2023 : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2024

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2025

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

Cette note vise à rappeler la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets, dans le but d'obtenir des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes. Il est attendu que les sujets élaborés correspondent aux référentiels, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

La présente note de service précise le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2025.

Cette note vise à rappeler la **nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes. Il est attendu que les sujets élaborés correspondent aux référentiels, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

1 - Rappel de quelques principes

- À tout instant lors du processus d'élaboration des sujets, deux principes prévalent : la recherche de la qualité dans le respect des référentiels et des attendus de chaque épreuve, ainsi que le respect le plus strict des procédures de confidentialité
- **Pour un appel à sujet complet**, les professeurs et les équipes rédigeront des sujets en conformité avec cette note de service et l'esprit des référentiels. Ils respecteront la date d'échéance du 5 Juillet 2024 pour rendre leur production. Pour les sujets à caractère professionnel et transversal, un seul sujet doit être proposé par l'équipe pédagogique.
- **La responsabilité de la mise en place des commissions et des ateliers d'élaboration** est donnée aux Missions Inter-Régionales des EXamens (MIREX). Des MIREX responsables de sujets (MRS) sont désignées.
- **Un sujet élaboré en commission** est amené à évoluer. Une commission, ou un atelier, a la possibilité de préparer des sujets pour plus d'une session. L'inspecteur coordonnateur du sujet décide seul du sujet final. Dans ce cas, les modalités de remise des matériaux pour élaborer les sujets sont à la discrétion de l'inspecteur coordonnateur et non soumises à l'échéance **5 Juillet 2024**.
- **Le rôle de l'inspecteur coordonnateur commence avec l'élaboration des sujets et s'étend jusqu'à la signature du Bon à Tirer (BAT)**. Les sujets sont envoyés en un seul lot au Bureau des Examens (BEX), qui a pour charge de les conserver, puis de les transmettre pour validation à l'inspection après maquettage, session après session, jusqu'à utilisation du sujet.

2 - Calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets

Pour les établissements concernés, la remise des matériaux **pour les demandes de sujets complets** (Annexe A) est attendue pour le **5 juillet 2024** (délai de rigueur).

Pour les inspecteurs coordonnateurs, la remise des sujets au BEX, débute dès le 31 août 2024 et se clôt au **31 décembre 2024**. Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le BEX, cette date est avancée au **30 novembre 2024**.

3 - Chaîne d'élaboration des sujets : collecte des matériaux, commissions et ateliers d'élaboration de sujets, transmission des sujets au BEX

3-1 – Collecte des matériaux

Pour certaines épreuves, les inspecteurs coordonnateurs souhaitent travailler au sein de commissions sur la base de sujets complets comprenant les documents annexes et les grilles d'évaluation. D'autres inspecteurs coordonnateurs préfèrent collecter des documents réunis autour d'une thématique, ou des documents permettant d'élaborer des études de cas en adéquation avec les référentiels. D'autres enfin préfèrent fournir aux enseignants convoqués des instructions sur les matériaux à amener lors de l'atelier d'élaboration des sujets.

L'annexe A liste par diplôme et par épreuve le choix fait par l'inspecteur coordonnateur et en fonction le type de matériau sollicité pour de l'élaboration des sujets.

Dans un souci de clarté d'élaboration ou de choix de thématiques, certaines épreuves font l'objet de recommandations spécifiques précisées en **annexe F**.

3-2 – Commission ou atelier d'élaboration de sujets

Les MIREX concernées, en concertation avec l'inspecteur coordonnateur, veille à l'organisation et au bon fonctionnement de ces ateliers d'élaboration. Ceux-ci peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans, voire plus, au choix de l'inspecteur coordonnateur. A partir de cette session, des enseignants supplémentaires seront convoqués afin de réaliser plus de sujets pour tenir compte des rénovations et des nouvelles épreuves.

L'inspecteur coordonnateur peut également faire parvenir, en accompagnement des convocations, des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d'élaboration de sujets.

4 - Responsabilités des différents acteurs

4-1 – Les proviseurs et chefs d'établissement

Ils veilleront, dès réception de la présente note à la diffuser, à organiser et à accompagner le travail d'équipe des personnels concernés placés sous leur autorité.

Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires notamment les enseignants et les formateurs dans les établissements publics et privés sous contrat, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage ou les centres de formation d'adultes dispensant des formations selon la modalité CCF et EPT (semestrialisation comprise).

Les établissements métropolitains, des DROM et des COM participent à l'élaboration des propositions de sujets. Certains sujets dits tropicalisés nécessitent des demandes particulières auprès des territoires ultra-marins.

Pour ce faire, les chefs d'établissement assureront dans les délais fixés :

- **La diffusion** de la présente note de service et le commentaire de ses dispositions;
- La collecte des propositions de sujets, des thématiques et des documents demandés dans les formes précisées en **annexes**;
- L'expédition des matériaux à la MRS (**annexe A-bis**, les coordonnées des MRS sont disponibles). **Envoi séparé pour deux sujets différents.**
- L'expédition doit respecter la condition de confidentialité suivante : double enveloppe. **L'enveloppe contenant les propositions de sujets doit être scellée et mise sous enveloppe adressée au responsable de la MRS concernée.**

Les propositions seront adressées à la MIREX désignée, sous pli confidentiel, par l'intermédiaire du chef d'établissement, accompagnées de **l'annexe E**.

4-2 – Les enseignants (Annexe B)

L'évaluation est une obligation statutaire. Elle est partie intégrante, au même titre que la formation, des missions des enseignants et des formateurs. **L'enseignant est donc un acteur essentiel de la conception des sujets.** À ce titre, il peut être invité à participer :

- À la rédaction **des propositions de sujets (Sujet Complet à envoyer pour le 5 Juillet),**
- **Aux commissions ou aux ateliers d'élaboration des sujets** pilotés par les inspecteurs à compétence pédagogique et selon les modalités définies par l'inspection.

4-3 – Les responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD – DAAF/SFD (Annexe A bis)

En qualité de « MIREX Responsable de Sujets » (MRS) il leur appartient :

- De se procurer la liste des établissements potentiellement producteurs de sujets et matériaux et, le cas échéant, de procéder aux relances nécessaires ;
- De mettre en place les commissions ou les ateliers d'élaboration de sujets dans le calendrier imparti en lien avec l'inspecteur coordonnateur du sujet ;
- De veiller à ce que ces commissions ou ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service ;
- Il est rappelé que les ateliers d'élaboration des sujets qui se tiennent avant le 15 novembre sont comptabilisés sur la gestion financière de l'année en cours. Au-delà du 15 novembre, ils sont comptabilisés sur celle de l'année suivante. Pour les épreuves renouvelées, le nombre de participants aux commissions pourra être doublé les deux années suivant la mise en place de la rénovation. La MIREX devra être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d'une année sur l'autre.

4-4 – Les inspecteurs à compétence pédagogique (Annexe C)

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont désignés par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s) et de ses indications de correction. Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties ou de plusieurs disciplines, un seul inspecteur est désigné comme coordonnateur et a la responsabilité de l'élaboration du sujet, depuis la collecte du matériau nécessaire à son élaboration jusqu'à l'étape de sa diffusion. En sa qualité de coordonnateur, il est en lien avec les inspecteurs des autres disciplines, et reste l'interlocuteur unique de la MRS pour l'organisation des commissions ou ateliers d'élaboration des sujets, et du BEX pour le maquettage des sujets et la signature des Bons à Tirer (BAT).

4-5 – La DGER - Bureau des examens (BEX)

Le BEX procède chaque année au recensement des examens et des épreuves pouvant donner lieu à collecte de sujets.

Il procède également au recensement des besoins en sujets en fonction des nouvelles épreuves, des stocks dont il dispose, des zones géographiques concernées, des sujets élaborés les années antérieures.

Il établit la commande de sujets : il précise le nombre de sujets à fournir, ainsi que les reprises possibles. Au minimum et obligatoirement trois sujets sont commandés par épreuve et par session. En fonction de la répartition des épreuves écrites par zone géographique et des reprises effectuées, le BEX est susceptible de commander jusqu'à 9 sujets par épreuve (dont trois sujets de secours).

Il assure le maquettage des sujets, leur multiplication et leur diffusion dans les conditions de qualité et de confidentialité requises. Il assure la vigie des épreuves écrites et la récupération des sujets non utilisés.

Il met en place les procédures de sécurité liées à la confidentialité des sujets et veille à leur stricte application.

Le BEX assure, à l'issue de la session, au dernier trimestre de l'année civile, l'élaboration et la mise en ligne des « annales »¹.

La primeur de la diffusion de ces annales est une compétence EXCLUSIVE du BEX : aucun autre acteur n'est habilité à les diffuser, avant leur mise en ligne sur le site Chlorofil.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le directeur général adjoint de l'enseignement
et de la recherche

Luc MAURER

5 - Annexes :

- **ANNEXE A et A bis** : Appel à sujets : zones géographiques et MIREX responsables de sujets (MRS).
- **ANNEXE B** : Fiche Enseignant
- **ANNEXE C** : Fiche Inspecteur
- **ANNEXE D** : Modèle de grille d'évaluation
- **ANNEXE E** : Fiche de proposition de sujet.
- **ANNEXE F** : Recommandations spécifiques

¹ Sur le site Chlorofil.

<https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/annales>

ANNEXE A
Définition des zones géographiques :

Nord-Est	Bourgogne - Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France
Nord-Ouest	Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire
Sud-Est	Auvergne - Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sud-Ouest	Nouvelle aquitaine, Occitanie
DROM/COM	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna
France métropolitaine	Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est.

NB

Sujet Complet : élaboration de sujet par les équipes des régions citées et envoi avant le 5 Juillet 2024.

Commission d'élaboration de sujet : atelier d'écriture, les enseignants seront convoqués par les MIREX -MRS selon les modalités précisées par l'inspection.

Pas d'appel : aucun sujet à fournir.

En gras figurent les épreuves rénovées à partir de la session 2025

DNB

Références

Arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/23/MENE1612736A/jo/texte>

[Arrêté du 27 novembre 2017](#) modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (JO du 29 novembre 2017)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036108907?r=aWF8F9tgG9>

Note de service DGER/SDPFE/2018-231 du 22 mars 2018 :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-231>

Spécialités	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Professionnelles</i>	Partie PHYSIQUE-CHIMIE de l'épreuve Sciences	Sujet de Physique-Chimie complet	Sud-Est	MIREX Nord-Est
	Partie BIOLOGIE-ÉCOLOGIE de l'épreuve Sciences	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est

CAP agricole

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Toutes</i>	E1 Situations de la vie courante	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Épreuve terminale – Enseignement de spécialité de biologie-écologie.

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 (JO du 17 juillet 2018) ;

Arrêté du 21 octobre 2019 relatif à la nature et à la durée de l'épreuve terminale de spécialité de biologie-écologie du baccalauréat général à compter de la session 2021 (JO du 26 octobre 2019).

Note de service DGER/SDPFE/N2020-162 du 04 mars 2020

<https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-162>

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Bac Général</i>	Épreuve de spécialité Biologie-Écologie	Commission d'élaboration de sujets		France Métropolitaine

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Série STAV</i>	A1 Français écrit	Sujet complet	Sud-Est et Nord-Est DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	B Philosophie	Sujet complet	Sud-Ouest et Nord-Ouest DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	C Gestion des Ressources et de l'alimentation	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Ouest
	D Territoires et technologie ¹ Partie commune SESG	Sujet pour la partie SESG	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Agroéquipement	Sujet du domaine Agroéquipement	France métropolitaine	MIREX Sud-Ouest
	Aménagement	Sujet du domaine Aménagement	DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Production	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Ouest
	Services	Pas d'appel à sujets ni de commission		MIREX Sud-Ouest
	Transformation	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Ouest
	G1 Territoires et Sociétés HCCF	Pas d'appel à sujets ni de commission		MIREX Sud-Est
	G5 Maths et TIM HCCF	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est
	G6 Physique-Chimie HCCF	Sujet complet	Sud-Ouest	MIREX Sud-Est

¹ Procédure particulière : voir Annexe F, Baccalauréat Technologique, épreuve D Territoires et Technologie.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Pour ce qui est des DROM/COM, les enseignants seront sollicités en amont par l'inspection pour préparer les ateliers d'écriture.

SPECIALITES	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Toutes options</i>	E1 Construire un raisonnement autour des enjeux du monde actuel	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est
<i>Toutes options</i>	E2 Élaborer une pensée construite	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est
	E2: Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Sujet complet	Sud-Ouest et Nord Est	MIREX Sud-Est

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Agroéquipements</i>	E5 : Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions	Sujet complet	France métropolitaine et DROM-COM	MIREX Nord-Ouest
<i>Aménagements paysagers</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	DROM-COM	MIREX Nord-Est
<i>CGEH</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Ouest
<i>CGESCF</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Ouest
<i>CGEVV</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Ouest
<i>Conduite de Productions horticoles</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets (présentiel)	France métropolitaine	MIREX Nord-Est
		Commission d'élaboration de sujets (distanciel)	DROM/COM	
<i>Forêt</i>	E 5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est
<i>Gestion des milieux naturels et de la faune</i>	E5 : Choix techniques	Pas d'appel à sujet		MIREX Nord-Est
<i>Laboratoire, contrôle, qualité</i>	E5 : Techniques professionnelles	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Ouest
<i>Conduite de Productions Aquacoles</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Ouest
		Appel à sujet pour la Polynésie	Polynésie	
<i>Services aux personnes et Animation dans les territoires</i>	E5 : Analyse technique	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est
<i>Technicien conseil-vente en alimentation</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est
<i>Technicien conseil-vente en animalerie</i>	E5 : Sciences appliquées et technologie	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est
<i>Technicien conseil-vente Univers Jardinier</i>	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est
<i>Technicien en expérimentation animale</i>	E5 : Sciences appliquées et technologies	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Sud-Est

BTSA

SPECIALITES	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	MIREX MRS
<i>Toutes</i>	E 1 Epreuve socio-économique et culturelle	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est
	E4 Traitement de données (BTSA non rénovés HCCF)	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est
<i>ACSE</i>	Épreuve E5	Sujet complet	Nord-Est et Sud-Est	MIREX Nord-Est
<i>Aménagements paysagers</i>	Épreuve E6	Pas d'appel à sujet		MIREX Nord-Est
	Épreuve E7-2	Commission d'élaboration de sujet		MIREX Nord-Est
ANABIOTEC	Épreuve E7	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Est
<i>Aquaculture</i>	Épreuve E6	Pas d'appel à sujets		MIREX Nord-Ouest
BIOQUALIM	Épreuve E5 HCCF	Commission d'élaboration de sujets		MIREX Nord-Ouest
<i>DATR</i>	Épreuve E5	Commission d'élaboration de sujet		MIREX Nord-Ouest
	Épreuve E7-1	Commission d'élaboration de sujet		
<i>Génie des équipements agricoles</i>	Épreuve E7-3	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Nord-Ouest
<i>Gestion et maîtrise de l'eau</i>	Épreuve E7-2	Sujet complet	Nord-Ouest, Sud-Ouest et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
<i>Gestion et protection de la nature</i>	Épreuve E5	Commission d'élaboration de sujet		MIREX Sud-Ouest
	Épreuve E7-2	Pas d'appel à sujets		MIREX Sud-Ouest
<i>Productions animales</i>	Épreuve E7-1	Commission d'élaboration de sujet		MIREX Sud-Ouest

ANNEXE A bis

MIREX responsables de sujets (MRS) et de l'organisation des commissions ou ateliers

MIREX	Diplômes	Épreuves
Nord-Est	DNB	Physique-Chimie Biologie-Écologie
	CAP agricole	E1
	BTSA (toutes options)	Expression française et culture socio-économique
	BTSA (Non rénovés)	Traitement de données
	BTSA ACSE	E5
	BTSA AP	E6 et E7-2
	BAC PRO AP	E5
	BAC PRO Forêt	E5
	BAC PRO GMNF	E5
	BAC PRO CPH	E5
	BAC PRO SAPAT	E5
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	
Nord-Ouest	BAC PRO LCQ	E5
	BAC PRO Agroéquipements	E5
	BAC PRO CGEH	E5
	BAC PRO CGESCF	E5
	BAC PRO Cond Prod. Aquacoles	E5
	BTSA Aquaculture	E6
	BTSA GDEA	E7-3
	BTSA ANABIOTECH	E7
	BTSA DATR	E5 et E7-1
	BTSA Bioqualim	E5
	BAC Général	Enseignement de spécialité Biologie-Écologie
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	
Sud-Est	BAC PRO (toutes options)	E1 Construire un raisonnement autour des enjeux du monde actuel E2- Formuler un point de vue argumenté et nuancé E2- Élaborer une pensée construite
	BAC TECHNO STAV	G1 Territoires et sociétés HCCF
	BAC TECHNO STAV	G5 Maths et TIM HCCF
	BAC TECHNO STAV	G6 Physique-Chimie HCCF
	BAC PRO TCV-Alimentation	E5
	BAC PRO TCV-PJ	E5
	BAC PRO TCV-Animalerie	E5
	BAC PRO TEA	E5
	BAC Général	Banque de sujets Bio-écologie
	Sud-Ouest	BTSA Gemeau
BTSA PA		E7-1
BTSA GPN		E5 et E7-2
BAC TECHNO STAV D Territoires et technologie		Partie commune SESG
		Agroéquipement
		Aménagement
		Production
		Services
Transformation		
BAC TECHNO STAV		C Gestion des Ressources et de l'alimentation
BAC TECHNO STAV		Philosophie
BAC TECHNO STAV		Français écrit
BAC PRO BIT		E6
BAC PRO CGEVV		E5
BAC Général	Banque de sujets Bio-écologie	

En gras figurent les épreuves rénovées à la session 2025

Coordonnées des MIREX Responsables de Sujets (MRS)

MIREX Nord-Est :

DRAAF-SRFD Bourgogne-Franche-Comté
MIREX Nord-Est
BP 87 865
4bis rue Hoche
21 078 DIJON Cedex

Tél. : 03 80 39 31 39

examen.nord-est@agriculture.gouv.fr

MIREX Nord-Ouest :

DRAAF-MIREX de Bretagne
15 avenue de Cucillé
35 047 RENNES Cedex 9

Tél. : 02 99 28 20 40

examen.nord-ouest@agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Est :

DRAAF-MIREX Sud-Est
165 rue Garibaldi
CS 83 858
69 003 LYON 03

Tél. : 04 78 63 13 80

examen.sud-est@agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Ouest :

DRAAF-SRFD Occitanie
MIREX Sud-Ouest
Cité Administrative Bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31 074 TOULOUSE Cedex

Tél. : 05 61 10 61 10

examen.sud-ouest@agriculture.gouv.fr

ANNEXE B : FICHE Enseignant

Pour les établissements concernés, la remise des matériaux est attendue pour le **5 Juillet 2024** (délai de rigueur).

L'élaboration des sujets ou le choix des thématiques et documents doit être un travail d'équipe, qui permet également d'intégrer les formateurs et enseignants débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière tout comme ceux en charge de formations semestrialisées.

La rédaction de sujet doit respecter un certain nombre de consignes présentées dans cette annexe. Les enseignants doivent se saisir de ces consignes afin de les appliquer lors de la rédaction de sujet ou en commission d'élaboration des sujets. Il est important de distinguer deux cas de figures pour la contribution des enseignants à la rédaction des sujets écrits :

1 – Commission d'élaboration de sujets, les enseignants seront convoqués à l'automne 2024 pour élaborer les sujets en atelier. Il est possible que l'inspecteur coordonnateur demande à apporter de la matière (documents etc. ...). **Dans ce cas aucune production des enseignants est attendue pour le mois de Juillet 2024.**

2 – Appel à sujet (sujet complet), dans ce cas tout professeur au sein d'une équipe pédagogique, dans les interrégions concernées sera amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour le 5 Juillet 2024.

Tout professeur a obligation de répondre à la demande de propositions de sujets d'examen ; la qualité des sujets proposés doit garantir la valeur de l'examen. La conception de ces sujets est un moment important de la réflexion didactique et a un effet en retour sur la conception de la formation dispensée en vue de la préparation à l'examen.

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION DES SUJETS

- il est impératif de se conformer aux référentiels de diplôme et aux notes de service de cadrage. Les sujets proposés doivent porter à titre principal sur la formation dispensée dans le cycle préparatoire à l'examen, mais peuvent aussi demander au candidat de réinvestir des connaissances fondamentales acquises antérieurement ;
- le cas échéant, se référer également aux recommandations spécifiques proposées en annexe F, pour certaines épreuves ;
- le cas échéant, se référer également aux sujets zéro proposés par l'inspection et mis en ligne ;
- les sujets doivent pouvoir être traités intégralement par un candidat de niveau moyen, pendant le temps imparti correspondant à la durée réglementaire de l'épreuve ;
- si les textes ne le mentionnent pas, il n'y a pas nécessité de proposer deux sujets au choix. En revanche, lorsque plusieurs modules ou plusieurs capacités sont évalués au travers de la même épreuve, les sujets portent, dans la mesure du possible, sur des thématiques transversales ;
- **il est interdit de proposer un sujet ou des éléments issus d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires ;**
- **il est absolument interdit de divulguer les propositions fournies durant 3 ans ;**
- les sujets doivent obligatoirement être accompagnés d'un barème ou d'une grille d'évaluation précisant le mode de répartition des points et d'une information sur les documents et/ou les matériels que pourront utiliser les candidats lors de l'épreuve. Ces informations sont transmises aux candidats avec le sujet ;
- les sujets sont également accompagnés des indications de correction à destination des ateliers de correction. Ces indications permettent d'assurer l'harmonisation des corrections et la cohérence des sujets. **Elles ne sont pas diffusables en dehors des ateliers de correction.**

Les propositions seront systématiquement enregistrées sur support numérique (clé USB), **au format .doc ou .docx (y compris les graphiques, les cartes et autres illustrations...)** et transmises également en version papier (**si les documents comportent des cartes ou des graphiques avec des légendes en couleur, joindre l'original**), accompagnées de la fiche de proposition de sujet qui figure à l'annexe E. Une attention particulière sera donnée à la qualité des impressions noir et blanc des documents. Il **convient d'insister sur la qualité des matériaux** qui servent à l'élaboration d'un sujet : ces derniers doivent être actualisés, reproductibles, et les documents doivent être **exploitables en noir et blanc**.

Chaque support numérique ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve, avec, le cas échéant, ses différentes parties.

Pour faciliter l'exploitation des documents:

- les parties indépendantes d'un même sujet seront présentées sous format papier, dans des sous-chemises distinctes. Il y aura autant de sous-chemises que de parties indépendantes ;
- chaque chemise comprendra un seul sujet, les documents annexés, le barème ou grille d'évaluation, ainsi que les indications de correction ou éléments de corrigés ;
- **les documents annexés seront strictement référencés** (auteur, origine, date, titre) et **devront permettre une parfaite reproduction**, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc, ou des photocopies d'excellente qualité ;
- la qualité des sujets étant directement liée à la qualité des documents fournis, il est indispensable de proposer soit **des documents originaux**, soit de « scanner » ces documents pour un traitement informatique sous format jpg ou gif. Les auteurs des sujets s'assureront que les documents fournis soient « reproductibles » en noir et blanc. Il convient de privilégier l'emploi de documents mettant en œuvre des éléments graphiques (hachures, quadrillages, etc.) permettant une bonne lisibilité de ces derniers.

- Pour ce qui est des **Annexes à rendre avec le sujet**, dans l'objectif de concevoir des sujets exploitables par tous, il est demandé de n'avoir recours à ces dernières **que si aucune autre solution n'est possible**. Par exemple, pour un travail sur une représentation graphique en mathématiques, ou encore sur une carte en histoire-géographie. Si l'on souhaite faire compléter un tableau au candidat, privilégier la solution qui consiste à demander au candidat de reproduire le modèle de ce dernier, présenté dans le corps du sujet.

CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'ÉPREUVE ÉCRITE

La proposition de sujet doit comporter **deux à trois** parties :

- Première partie : l'énoncé du sujet ;
- Deuxième partie : les indications de correction.
- Troisième partie : la grille critériée d'évaluation

Première partie : l'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au référentiel, lisible, complet, gérable par le candidat.

- La **conformité** aux objectifs, contenus et capacités des référentiels et aux instructions pédagogiques signifie que :
 - les connaissances (savoirs et savoir-faire) ou capacités nécessaires pour traiter le sujet figurent dans le référentiel officiel ;
 - les capacités mises en œuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'apprenant au cours de la formation ;
 - les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas nécessairement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable ;
 - le sujet couvre une partie suffisamment large du référentiel et vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels. Certains sujets doivent être transversaux et inter-modulaires ;
 - les documents sont récents et les **références complètes de ces documents sont fournies** : titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution.
- La **lisibilité** signifie que :
 - le libellé du sujet doit être rédigé dans une **langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe)** ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée ;
 - le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase ou un paragraphe d'introduction ;
 - les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on utilisera des verbes d'action à l'infinitif, en précisant le degré d'exigence attendu.
 - Une attention particulière sera apportée à la lisibilité des documents et autres images pour la reprographie en noir et blanc.
- Afin d'assurer une meilleure **accessibilité** des sujets, il est obligatoire de respecter les points suivants :
 - police : Arial,
 - taille de caractères : 12,
 - le style de la police doit être normal ou gras. Pas d'italiques, ni de soulignement. Ne pas rédiger en majuscules d'imprimerie (ces dernières sont réservées au maquettage : en-tête du sujet, etc.). L'écriture en italiques reste en revanche utilisable lorsque les conventions l'exigent : références bibliographiques, paratexte, didascalies, noms scientifiques...
 - interligne : 1,5 ;
 - éviter, dans la mesure du possible, le recours à des annexes à rendre par le candidat ;
 - la présentation des tableaux doit permettre de diriger l'œil : pas de lignes verticales (à l'exception des bordures extérieures), griser une colonne sur deux.

Un exemple de présentation des tableaux figure ci-dessous :

Gestion des milieux naturels et de la faune	E5 : Choix techniques	Pas d'appel à sujet	
Laboratoire, contrôle, qualité	E5 : Choix techniques	Commission d'élaboration de sujets	Nord-Ouest

Source : MASA DGER/BEX

- Un énoncé **complet** signifie que :
 - toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues mais en quantité limitée;
 - si le sujet nécessite l'utilisation de documents annexes (plans, schémas, graphes, cartes, photographies), leur présentation et leur lisibilité doivent respecter les exigences développées au paragraphe précédent.
- Un énoncé **gérable** par le candidat signifie que l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement définie ou déterminée *a priori* par l'auteur du sujet, et qu'elle est clairement indiquée au candidat : notifier sur le sujet le nombre de points affectés à chaque question ou partie (le barème). Le candidat peut ainsi gérer efficacement son temps. Doivent être également indiqués au candidat les points attribués à des compétences transversales (par exemple la rédaction).
- **Le barème de chaque question doit être un multiple de 0,5 point. La notation au quart de point est proscrite.**

Deuxième partie : les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la cohérence avec l'énoncé du sujet.

Les indications de correction doivent comporter, pour chaque question :

- la réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, cela sera précisé et détaillé dans les indications de correction ;
- les diverses démarches ou approches possibles ;
- la proposition de répartition des points entre divers éléments de la réponse : démarche, respect des consignes, résultats...
- les modalités de prise en compte d'erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être cohérents avec le niveau du test et avec le temps imparti pour traiter le sujet.

Les indications de correction sont à l'usage exclusif des ateliers de correction et permettent aux membres de ces ateliers d'harmoniser leurs pratiques.

Établies et transmises à cette fin unique, elles ne sauraient être diffusées hors de ce contexte.

Troisième partie : Grille critériée d'évaluation

Lorsqu'il n'existe aucune grille fixée par l'instruction technique spécifique relative aux modalités d'organisation de l'épreuve considérée (Voir annexe C), celle-ci est obligatoirement élaborée par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet. Cette grille critériée peut alors comporter, sans que cela soit obligatoire, les indications de correction sur un seul et même document. De manière alternative, les concepteurs peuvent proposer une grille critériée et des indications de correction sur deux documents distincts.

ANNEXE C: FICHE Inspecteur

Pour les inspecteurs coordonnateurs, la remise des sujets au BEX, débute dès **le 31 août 2024** et se clôt au **31 décembre 2024**. Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le BEX, cette date est avancée au **30 Novembre 2024**.

L'inspecteur coordonnateur désigné d'un sujet s'assurera de :

- **Se mettre en accord avec la MRS pour l'organisation des commissions ou des ateliers ;**
- Répondre dans les délais à la commande (**sujet, indications de correction et grilles maquetés le cas échéant**) qui lui est faite en coordination avec les inspecteurs associés ;
- **Respecter les échéances;**
- **Respecter les consignes de présentation ;** respecter les mesures relatives à la confidentialité des sujets dans toutes les transmissions de documents et dans l'archivage personnel : **utilisation exclusive de GEDSI non conservation de sujets sur des supports numériques portables.**

D'autre part il appartient à l'inspecteur coordonnateur la responsabilité des modalités d'élaboration des sujets : matériaux demandés, établissements sollicités, organisation des commissions ou ateliers d'élaboration, mise en forme définitive des sujets. Cette responsabilité se traduit par la signature du BAT et par la sollicitation qui lui est faite lors de la vigie. Dans le cadre de l'élaboration et la rédaction de sujets, il respectera et fera respecter les consignes (Fiche enseignant annexe B) pour les propositions de sujets.

Il sera particulièrement attentif à la construction d'une grille d'évaluation constituant la troisième partie d'un sujet.

La grille critériée d'évaluation

Les grilles critériées d'évaluation sont la plupart du temps fixées dans les instructions techniques spécifiques relatives aux modalités d'organisation des épreuves de chaque série, spécialité ou option du diplôme concerné.

Lorsqu'une grille critériée est fixée par les instructions techniques, celle-ci est à utiliser, et aucune autre grille n'est à élaborer.

Le tableau ci-dessous présente les épreuves pour lesquelles l'élaboration d'une grille critériée d'évaluation est exigée.

Diplôme	Modalité d'évaluation de l'épreuve	Dénomination des épreuves pour lesquelles l'élaboration d'une grille critériée d'évaluation est nécessaire
CAPA	HCCF	E1
Baccalauréat professionnel	CCF et HCCF	E5 AP E5 CGESCF E5 CGEH E5 CGEVV E5 CPH E5 LCQ E5 SAPAT (Grille proposée à compléter) E5 TCV alimentation boisson E5 TCV animalerie E5 TCV univers jardin E5 TEA
Baccalauréat professionnel	HCCF	E1 Construire un raisonnement autour des enjeux du monde actuel (Grille proposée à compléter)
Baccalauréat technologique série STAV	HCCF	G5 Maths et TIM
	HCCF	G6 Physique Chimie
BTSA	CCF et HCCF	E7-1 DATR E7-1 PA E7-2 AP E7-2 GEMEAU E7-3 GDEA

	HCCF	E4 traitement de données (Non rénovés) E5 ACSE E6 Aménagement paysager E6 Aquaculture E5 DATR E5 GPN
--	-------------	---

Les grilles d'évaluation ne seront pas jointes aux sujets distribués aux candidats, aussi il conviendra, lorsqu'un barème est à porter à la connaissance des candidats, de l'indiquer dans le corps du sujet. Les grilles transmises devront respecter le format de maquetage présenté en annexe D, en reprenant toutes les indications portées au modèle.

Elles devront être élaborées pour pouvoir être imprimées sur une seule page A4, avec une police d'écriture de taille suffisante pour une lecture confortable (minimum calibri 8 ou équivalent).

En cas de convocation de commissions :

Composition :

Sa composition est variable. Que ce soit pour une commission ou pour un atelier d'élaboration de sujets, le nombre de participants retenu par les inspecteurs coordonnateurs en général est le suivant :

- 4 enseignants de la discipline principale ;
- 2 à 4 enseignants des autres disciplines (sujets pluridisciplinaires).
- Pour les épreuves rénovées, le nombre de participants au commission pourra être doublé les deux années suivantes la mise en place de l'épreuve rénovée. La MIREX doit être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d'une année sur l'autre

Le nombre de participants peut être augmenté en fonction du nombre de sujets à préparer : si l'inspecteur coordonnateur souhaite élaborer des sujets pour plusieurs sessions, alors la composition de la commission peut être doublée.

Le BEX doit être averti de ce choix afin de maquetter et conserver les sujets ainsi produits d'une année sur l'autre.

Chaque année, au moment de l'élaboration de la commande, les sujets conservés sont proposés déjà maquetés aux inspecteurs coordonnateurs dans la procédure de reprise des sujets.

Désignation - renouvellement :

Les participants sont convoqués par les MRS sur proposition des inspecteurs coordonnateurs. Il est souhaitable qu'ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l'atelier soit renouvelé par tiers en fonction de la périodicité des convocations.

Transmission des sujets au BEX et « procédure BAT »

À l'issue des commissions de choix de sujets ou des ateliers d'élaboration des sujets, chaque inspecteur coordonnateur d'épreuve dépose les sujets et leurs indications de correction sous forme numérique sur la plate-forme GEDSI. **Ce dépôt doit être impérativement suivi de l'envoi d'un mail adressé au BEX.**

Le traitement des sujets du DNB, du Baccalauréat Général et du Bac Pro Bio-Industries de Transformation est assuré par les services du MENJ.

Après maquetage, la procédure de relecture et de signature du BAT est dématérialisée : le BEX dépose le sujet en attente de BAT sur la plate-forme GEDSI. Il est alors lisible par l'ensemble des inspecteurs ayant participé à sa rédaction. L'inspecteur coordonnateur assure la collecte de l'ensemble des remarques des inspecteurs associés, sollicite les modifications qu'il juge nécessaires et signe le BAT avec des corrections mentionnées sur celui-ci si besoin. Plus aucune modification n'est possible à compter de cette signature.

Les impératifs liés aux délais d'impression et de distribution font que les derniers BAT doivent être accordés au BEX avant le **13 décembre 2024** pour ce qui est des sujets prioritaires, avant le **28 Février 2025** pour tous les autres sujets, délais de rigueur.

ANNEXE D : MODELE DE GRILLE D'EVALUATION

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
EXAMEN**

Examen : **EXAMEN**
Session
:

CCF **OU** HCCF **OU** CCF et HCCF (supprimer)
N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve **XXX**
Date :
N° jury :

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires . Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
								/
TOTAL							/20	

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

ANNEXE E

FICHE DE PROPOSITION DE SUJET

1 - Origine du sujet

Établissement :				
Le(s) soussigné(s) certifie(nt) que le projet de sujet ci-joint n'a, à sa (leur) connaissance, pas été utilisé, dans son intégralité ou en partie depuis trois ans, n'est pas issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer et à ne pas l'utiliser pendant les trois années suivantes.				
Noms	Corps	Disciplines	Date	Signature

Vu et transmis, après vérification de conformité de cette proposition avec le référentiel et les textes réglementaires en vigueur.

Le chef d'établissement :

Date et cachet :

2 - Présentation du sujet

Session - année

Examen : BTSA Bac Techno Bac Pro CAP agricole

Spécialité (intitulé de la spécialité) :

Option (intitulé de l'option) :

Support :

Intitulé de l'épreuve :

Indiquer les différentes parties de l'épreuve, si nécessaire.

Coefficient :

Durée :

Observations :

3 - Énoncé du sujet et indications de correction

Le sujet, les documents annexés (de qualité) et les indications de correction seront insérés dans une chemise de couleur (selon le code couleur suivant : CAPa : vert ; Bac Techno : violet, Bac Pro : orange ; BTSA : rose) à laquelle seront joints la présente fiche complétée et le support numérique.

ANNEXE F

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES SUPPLÉMENTAIRES

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STAV

Épreuve A1 Français écrit

L'épreuve A1 s'appuie sur un corpus de trois textes littéraires qui répond en particulier aux critères suivants :

- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MASA ou au MENJS (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil) ;
- le corpus proposé n'est pas extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires ;
- les textes sont précisément référencés ;
- ils sont d'une longueur raisonnable et, dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupe.

Les questions de compréhension comportent obligatoirement une question de confrontation sur deux des trois textes **ou sur les trois textes** du corpus et une question ponctuelle interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes. Lorsque la question de confrontation porte sur deux textes, la question ponctuelle doit obligatoirement concerner le troisième texte d'auteur qui n'est pas entré dans la confrontation. La question de confrontation porte essentiellement sur le sens, les enjeux et /ou l'unité du corpus. Deux sujets d'argumentation doivent être proposés sous la forme d'un essai et d'une écriture d'invention. Pour l'écriture d'invention, les formes de discours exigées doivent correspondre à celles définies dans la note de cadrage et les documents d'accompagnement du C1.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite figure à la page 9 de la note de service DGER/SDPFE/2019-702.

On attend que soient fournies des indications de correction qui précisent au moins succinctement les attendus.

Épreuve B Philosophie

L'épreuve B s'appuie sur deux textes d'auteurs sur le choix desquels il importe de vérifier les critères suivants :

- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MASA ou au MENJS (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil) ;
- ils sont précisément référencés ;
- ils relèvent du champ philosophique : les textes de sociologie ou de psychologie sont à éviter ;
- ils s'inscrivent sans ambiguïté dans les notions et les couples ou triplets de notions au programme ;
- ils se suffisent à eux-mêmes et ne sont pas marqués par la doctrine de l'auteur au point d'être illisibles par les élèves ;
- ils ne comportent pas de termes difficiles dont l'addition rende la lecture de l'extrait inaccessible aux élèves ;
- ils ne portent pas sur la définition d'un courant ou d'un mouvement philosophique (textes à réserver pour le cours) ;
- ils sont d'une longueur raisonnable : les textes courts (moins de douze lignes) sont souvent plus difficiles d'accès et se prêtent moins aisément aux questions ;
- dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupes ;
- ils comportent une thèse aisément identifiable, que celle-ci soit explicite ou implicite, et ne sont pas seulement illustratifs.

On rappelle que le sujet attendu doit comporter deux propositions (sujet A et sujet B) s'inscrivant dans des couples ou triplets de notions distincts.

On attend que soient fournies des indications de correction qui précisent au moins succinctement les attendus.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite est annexée à la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03-11-2022.

Épreuve D Territoires et Technologie

Cette épreuve se divise en deux parties : une première partie SESG, commune pour tous les candidats ; une partie spécifique au domaine technologique étudié.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour la première partie SESG, l'ensemble des établissements présentant la filière STAV situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel, et proposent un sujet pour cette partie.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour un des cinq domaines technologiques, l'ensemble des établissements proposant ce dernier et situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel. Ils fournissent un sujet pour cette partie de l'épreuve D.

Un même établissement, sollicité pour fournir une proposition de sujet de SESG, ainsi qu'une proposition de sujet lié à un domaine technologique (ou plus), enverra ces dernières séparément (supports numériques sur une clé USB et enveloppes distincts).

Première partie : SESG, de l'épreuve D

Pour l'élaboration de la partie SESG de l'épreuve D il est nécessaire de se référer en premier lieu à la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022 relative aux épreuves du premier groupe. La construction du sujet nécessite aussi l'appropriation complète de l'objectif 1 de l'unité de formation S4 du référentiel de formation et des recommandations développées dans le document d'accompagnement de l'inspection.

Les sujets métropole 2022 sont utiles pour appréhender la structuration et le caractère inclusif de cette épreuve. Des précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont aussi développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation ».

Deuxième partie, domaine Aménagement, de l'épreuve D

L'épreuve D du Bac STAV vise à évaluer la capacité d'analyse de choix socio-techniques au sein d'un processus d'aménagement à l'échelle d'un projet.

Avant la construction de la partie technologique des sujets, il est recommandé de consulter les 3 sujets « zéro » disponibles sur Chlorofil à l'adresse suivante : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-techno> et les sujets des sessions précédentes, présents dans les annales <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/annales>

Le sujet s'appuie sur une étude de cas, il comprend :

- Un titre évocateur et attractif qui campe le sujet
- Un « chapeau » qui présente de manière synthétique les points essentiels de l'aménagement servant de support au sujet. Il doit permettre au candidat d'appréhender rapidement la situation d'aménagement et son insertion dans un territoire. Il s'agit d'une mise en récit synthétique et attractive.
- La liste des documents présents dans le sujet. Chaque document aura un titre évocateur en rapport avec son contenu.
- 2 consignes adaptées au projet décrit dans le sujet et en lien étroit avec les critères de la grille d'évaluation nationale.
- Un ensemble de documents (4 à 7 ; temps de lecture maximal de 20 à 25 minutes) permettant au candidat d'obtenir toutes les informations nécessaires pour réaliser les analyses demandées.

Le projet d'aménagement support du sujet.

Il est préférable que l'aménagement support du sujet soit déjà réalisé ou en phase d'aboutissement afin que les candidats puissent analyser l'ensemble des différentes étapes du processus d'aménagement. Le processus d'aménagement étudié se situe à l'échelle d'un projet et s'inscrit dans un contexte défini. Ce contexte est assez riche pour présenter une diversité :

- d'acteurs,
- d'enjeux nécessitant de la concertation,
- d'interactions entre le contexte et le projet,
- de choix sociotechniques,
- de déterminants des choix-sociotechniques.

Le sujet peut porter sur l'un ou l'autre des différentes secteurs (forêt, jardin, gestion de l'eau, gestion des espaces et espèces) ou leur combinaison. Il doit pouvoir être traité par tous les candidats, quel que soit leur lieu d'étude. De ce fait, tous les éléments nécessaires à l'analyse doivent être présents dans les documents ou le chapeau.

Les consignes

Les 2 consignes sont sans surprise, en relation étroite avec les attendus de la grille d'évaluation, mais contextualisées en fonction du sujet. Elles sont là pour guider les candidats dans leurs investigations et leur réflexion. L'évaluation reposant sur les raisonnements, les consignes sont en nombre restreint, ce qui permet le déploiement de la réflexion des candidats sans risquer d'entraîner une segmentation et des redondances dans les réponses.

Les évaluateurs corrigeront en s'attachant à évaluer les critères, ils éviteront ainsi le risque de lier leur évaluation aux indicateurs.

Au final ce questionnement sans surprise et applicable à tous types de cas concrets devrait permettre aux candidats d'exprimer leur capacité d'analyse et aux correcteurs de ne pas chercher des réponses attendues, mais d'évaluer la capacité du candidat à analyser les interactions entre le contexte et le processus et, la logique et les déterminants des choix technologiques.

Les sujets sont construits afin de permettre aux candidats de valoriser les capacités acquises et non pas de vérifier des connaissances.

Les documents

L'objectif est que le candidat puisse avoir une vision globale du processus relatif au projet d'aménagement étudié (description du contexte, actions, acteurs, jeux d'acteurs, choix sociotechniques). Les documents seront organisés de telle manière que leur lecture suive une logique amenant du contexte vers les choix sociotechniques. Ils présenteront l'ensemble des facettes nécessaires à la bonne compréhension du contexte, des enjeux, des acteurs, du déroulé du processus, des caractéristiques scientifiques et culturelles relatives aux choix sociotechniques et à leurs déterminants. Ils comporteront un titre évocateur et seront précisément référencés. Par mesure de simplicité, des documents peuvent être rédigés ou construits tout ou partie pour les besoins du sujet. Il sera alors indiqué : documents construits à partir de [référence du document source] pour les besoins de l'épreuve. Ou, plus simplement : document élaboré pour les besoins de l'examen.

Dans le cas d'utilisations de sigles ou d'acronymes, toujours avec modération, les écrire en développé lors de leur première apparition dans le texte, suivis de leur abréviation entre parenthèse afin de pouvoir utiliser par la suite l'acronyme ou sigle. Exemple : objet volant non identifié (OVNI).

La présence d'illustrations permettra aux candidats de visualiser des contextes qu'ils ne connaîtront pas forcément. Les documents seront variés (cartes, photos, dessins, textes, graphiques, schémas...).

Il est possible d'utiliser des documents de communication ou de vulgarisation grand public (bulletin municipal, articles de journaux...) dans lesquels on distingue les enjeux et jeux d'acteurs, plutôt que d'en rester uniquement à des documents hyper techniques difficiles à lire (de type bureau d'étude).

Utiliser des documents modifiables numériquement, avec des illustrations exploitables en noir et blanc.

Attention : les documents trop longs, non modifiables, difficilement lisibles et non référencés sont inutilisables par la commission chargée de la production des sujets.

Si besoin, les autorisations de droits auront été demandées au préalable.

Il est impératif de fournir, en plus de la version papier, une version sur clé USB sous un format modifiable et un format stabilisé (pdf), ce qui rendra le sujet exploitable par la commission.

Les règles typographiques (Arial 12, interligne 1,5 notamment) et de lisibilité des documents seront conformes à ce qui est indiqué dans les annexes B et C de la présente note de service. Cela est particulièrement important pour les candidats en situation de handicap.

Les indications de correction

Des indications de corrections sont fournies avec le sujet. Elles illustrent de manière synthétique ce que le(s) concepteur(s) du sujet attende(nt) comme réponse des candidats. Étant donné la nature du sujet, il s'agit tout à la fois de repérages d'éléments, de mises en relation, d'analyses. Les indications de correction facilitent l'évaluation mais ne donnent pas lieu à un barème détaillé du type « une indication, un point ». Au travers de ces indications il s'agit seulement d'aider les correcteurs à valider les capacités liées aux critères d'évaluation.

Il est utile de rédiger de façon itérative les questions et les indications de correction. Cela donne l'occasion de vérifier si ce que l'on attend des candidats fait sens avec l'épreuve et ses exigences tout en testant la qualité et la pertinence des documents proposés. Cela permet donc de réajuster les documents en vue de la meilleure faisabilité possible du sujet. Les indications de correction doivent bien mettre en évidence les interactions, les logiques, les raisonnements qui sont attendus des candidats.

Épreuve G1 Territoires et Sociétés HCCF

Cette épreuve HCCF est précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022

Le sujet comporte 2 parties équilibrées, l'une portant sur un questionnement en SESG, l'autre sur un questionnement en ESC, l'ensemble correspondant au champ d'étude du module S2 Territoires et Sociétés.

Les documents proposés en annexes (au maximum 2-3 pages) à visées économique et culturelle, doivent être récents, facilement accessibles. Dans la mesure du possible, ils doivent être complémentaires et permettre de développer une réflexion dans les champs des SESG et de l'ESC.

L'évaluation est conduite à partir de la grille d'évaluation nationale précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2022-822 du 03/11/2022. Le barème de répartition des points sera le suivant (à reporter dans le corps du sujet):

CRITÈRES	BARÈME
Utilisation de concepts et de notions de SESG (questions 1, 2, 3)	/3
Compréhension d'une information de nature économique (question 4)	/3
Formulation d'un point de vue en lien avec une problématique économique (question 5)	/4
Utilisation de concepts et de notions d'ESC (questions 6, 7, 8)	/3
Compréhension d'une information de nature socio-culturelle (question 9)	/3
Mise en évidence des logiques de construction de l'identité d'un territoire (question 10)	/4
TOTAL	/20

Le questionnement doit permettre d'évaluer (en lien avec le corpus documentaire) :

- en SESG : des connaissances en économie générale (3 questions), la compréhension d'un extrait de texte (1 à 2 phrases, 1 question) à visée économique, l'aptitude du candidat à donner un avis sur une question socio-économique en lien avec le/un territoire (1 question)
- en ESC : l'utilisation de concepts et de notions d'ESC (3 questions), la compréhension d'un extrait de texte (1 à 2 phrases, 1 question), la mise en évidence des logiques de construction de l'identité d'un territoire (1 question).

On peut considérer qu'en gros les candidats disposent d'une heure de travail pour chacune des deux disciplines.

Épreuve G6 Physique-Chimie HCCF

Présentation

Il est essentiel de créer un sujet inédit et interdit de donner un sujet, ou une partie de sujet, déjà utilisé lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ, ou encore extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires.

Cahier des charges

L'épreuve évalue le niveau de maîtrise du candidat dans la mise en œuvre de la démarche scientifique, ceci de la restitution directe d'une connaissance jusqu'à la réalisation d'une tâche complexe. Aussi, l'esprit du nouveau référentiel, dans la continuité du référentiel précédent, incite à ne pas viser uniquement une restitution systématique et étendue de savoirs et savoir-faire, mais doit permettre de montrer en quoi les apports et les raisonnements mis en œuvre en physique-chimie sont une aide précieuse et pertinente dans la prise de décision scientifique ou technique et dans l'explication de phénomènes ou de faits scientifiques de la vie courante ou professionnelle. Dans ce cadre, une contextualisation s'impose, elle doit avoir du sens et être réaliste en lien direct avec les questions et questionnement posés. Il convient de proposer une description du contexte attractive et concise. Il est aussi pertinent de contextualiser les sujets en prenant en compte les autres disciplines du module S1 : l'agronomie, la biologie/écologie et l'agroéquipement.

Sujet

Le sujet doit comporter plusieurs parties mettant en jeu des notions de physique et de chimie liées à différents objectifs du référentiel. Une répartition strictement équivalente des points (10 et 10) n'est pas une obligation, on peut moduler en 9 et 11 ou en 8 et 12 (ou réciproquement). Le barème est indiqué dans le sujet.

Il est recommandé que la contextualisation soit la même pour la physique et la chimie.

Chaque partie comporte :

- un titre citant la thématique problématisée choisie ;
- un rapide chapeau introductif présentant et situant le contexte ;
- des questions. Elles sont formulées à l'aide d'un verbe d'action soigneusement choisi.

Le sujet doit comprendre des tâches simples et une ou deux tâches complexes.

Le nombre de questions n'est pas imposé. Toutefois, il est important de prendre en compte le temps nécessaire à l'appropriation du sujet par les candidats (longueur et variétés des documents, difficulté des problématiques évoquées), ainsi que du temps nécessaire (en moyenne) pour traiter une question de façon satisfaisante. Le nombre de questions proposées doit alors être pris en compte en conséquence pour une durée d'épreuve de 2 heures.

Les documents sont regroupés à la fin de chaque partie. Ils doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme (textes, graphes, schémas, photos, ...), en limitant les textes longs. Ils contiennent des informations utiles à la résolution des problèmes posés, le candidat doit pouvoir y mobiliser (ou remobiliser) des connaissances et des outils qu'il doit être en capacité de choisir.

Les documents proposés sont parfois des extraits, et peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... », avec la référence).

L'autorisation de l'usage de la calculatrice n'est pas systématique et il est précisé sur le sujet.

Conformément au cadre réglementaire fixé par la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, il convient lors de la conception d'une épreuve de baccalauréat, de veiller à ce que le sujet ne comporte aucun stéréotype sexiste et à ce qu'il propose un ensemble de mises en situations variées eu égard à cette problématique.

Les indications de correction

On précise avec soin les critères, les indicateurs d'évaluation et les éléments de résolution et de correction attendus, ainsi que le barème.

La grille d'évaluation à produire doit être conforme à la trame présentée en annexe D.

Les précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation » :

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bactecho/bac-techno-da-sujet-zero-physique-chimie.pdf

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Toutes Options

Épreuve E2 Formuler un point de vue argumenté et nuancé

L'épreuve s'appuie sur un texte littéraire de cinquante lignes au maximum et répond en particulier aux critères suivants :

- **Il n'a été utilisé ni dans le manuel Bac Pro édité chez Vuibert/Educagri, ni lors d'examens précédents au MASA ou au MENJ** (Cf. annexe B) ;
- il est précisément référencé ;
- il appartient aux XVIII^{ème}, XIX^{ème}, XX^{ème} ou XXI^{ème} siècles ;
- il concernera les thématiques de la nature et de la solidarité.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : AGROÉQUIPEMENT

Épreuve E5

Rénovation en application rentrée 2023

L'épreuve valide la capacité C5. « Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions » répondant au champ de compétences « Réalisation de travaux » dont la finalité est d'optimiser le travail dans une démarche agroécologique et en respectant les règles de l'éco-conduite.

Les capacités évaluées sont :

C5.1 : Identifier les éléments d'un contexte professionnel préalablement à la réalisation d'une opération culturale

C5.2 : Raisonner le choix d'équipements pour une opération culturale en prenant en compte les transitions

Modalité de l'épreuve :

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale (EPT) écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée d'un coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou Hors CCF.

A partir d'une situation professionnelle authentique présentée dans un document, le candidat doit s'approprier le contexte de la situation et caractériser les équipements du parc matériel pour proposer un choix technique relatif à des opérations culturales en lien avec les transitions. Des documents, se rapportant au secteur de l'agroéquipement et des productions végétales permet au candidat d'étayer sa réponse technique ; certains documents peuvent constituer des annexes à rendre.

Ces situations peuvent relever d'une exploitation agricole ou d'une entreprise de travaux agricoles, ruraux, forestiers (ETARF) ou d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), sur la base d'une commande de travaux dans un territoire donné et un contexte professionnel défini.

A titre d'exemples non exhaustifs, les opérations culturales suivantes pourront servir de support de situation d'évaluation:

- Travaux d'épandage d'amendements
- Travaux du sol
- Travaux d'implantation de cultures
- Travaux d'irrigation
- Travaux de fertilisation
- Travaux de phytoprotection et de techniques de lutte alternative
- Travaux de récolte

Finalités de l'épreuve :

Le candidat doit être en capacité de prendre en compte des éléments d'un contexte d'entreprise pour formuler une réponse technique en mobilisant ses connaissances tout en s'appuyant sur les documents joints. La réponse technique s'entend comme un choix de nouvel équipement, une adaptation de l'équipement existant et/ou de l'itinéraire technique (ITK) en lien avec les agroéquipements. Les propositions devront intégrer les transitions afin de préserver les ressources naturelles communes (RNC).

Les propositions de sujets

Le sujet est pluridisciplinaire sur un thème unique : Agroéquipement/Agronomie. Les sujets Zéro servent d'appui pour la construction des propositions.

La description du contexte doit être suffisante pour permettre la résolution des questions posées, quelle que soit l'origine géographique des candidats. Si une question porte sur des caractéristiques spécifiques (contexte pédoclimatique, matériel particulier, références techniques régionales, etc.), l'information donnée dans le sujet doit être suffisante pour que tout candidat puisse être en mesure de développer le raisonnement nécessaire à la proposition de réponse.

Sur le fond

Le sujet comporte :

- un titre citant le thème
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents
- la possibilité d'une ou des annexes à rendre.

Forme du sujet

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après...* avec la référence.

Le sujet proposé sera complet (sujet, documents, grille, indications de correction) et rédigé sur support papier et clé USB.

Lisibilité des documents

Le sujet doit impérativement être accompagné d'une copie numérique **sur clé USB uniquement** dans laquelle tous les documents support doivent être fournis dans leur fichier source (en JPEG pour les images, en .doc ... Le format .pdf est à proscrire) afin que ceux-ci soient utilisables par les membres de la commission de choix de sujets.

Le sujet est au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveau de gris. Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

Documents de référence

Les sujets zéro sont disponibles sur le site internet Chlorofil.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Aménagements paysagers

Épreuve E5

Forme et capacité visée

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite de 2h30 (temps de lecture des documents inclus), affectée du coefficient 2, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve E5 valide la capacité **C5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager.**

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve comprend des questions mobilisant des savoirs et des savoir-faire relevant des champs disciplinaires de la biologie - écologie, des sciences économiques, sociales et de gestion et des sciences et techniques des aménagements des espaces.

Cette épreuve s'appuie sur le module **MP1** :

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers.

Le questionnement permet de vérifier que les candidats sont capables de :

- identifier les éléments et les caractéristiques d'un contexte,
- proposer un choix technique prenant en compte le contexte concerné et la commande,
- expliquer les choix techniques dans le cadre d'un contexte donné et d'une commande,
- prendre en compte les impacts des pratiques professionnelles dans une perspective agro-écologique et de développement durable.

Description de l'épreuve

Elle prend la forme d'une étude de cas contextualisée exploitant des documents supports.

Évaluation

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale correspondant au sujet.

L'évaluation est assurée conjointement par un enseignant de biologie - écologie et un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers.

Recommandations pour les sujets :

Les propositions de sujet seront numérisées (sujets, indications de correction, ainsi que tous les documents originaux utilisés pour les schémas, aux formats traitement de texte et image).

Les documents graphiques et photographiques (cartes, plans, dessins, schémas, photos, ...) devront être de qualité afin de permettre une reproduction en noir et blanc, lisibles par les candidats.

Les cartes et plans devront disposer d'un titre, d'une échelle graphique et d'une orientation avec indication du Nord.

Les végétaux listés devront être nommés avec leurs noms français et latin.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : ACSE

Épreuve E5 HCCF

L'épreuve E5 terminale vise à évaluer les capacités C5, C6 et C7 du référentiel de certification, capacités qui correspondent aux modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 du référentiel de formation.

Le sujet comportera deux parties :

- **la première, relative à la capacité C5** (*Prendre en compte le contexte professionnel pour orienter l'activité agricole*) **sera évaluée sur 6 points ;**
- **la deuxième, relative aux capacités C6** (*Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité*) **et C7** (*Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement*) **sera évaluée sur 14 points et s'appuiera sur un (ou plusieurs) cas concret(s) d'entreprise(s) agricole(s).**

Si toutes les sous-capacités ne seront pas nécessairement directement évaluées en fonction du sujet proposé qui pourra mettre l'accent sur un ou des aspects du contexte professionnel, de la gestion et de la stratégie de l'entreprise, chaque sous-capacité est potentiellement évaluable.

Les documents comptables relatifs au cas concret, qui seront les plus récents possibles, seront fournis sous un format tableur.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Génie des équipements agricoles

Épreuve E7-3

Objectifs de l'épreuve

Cette situation d'évaluation permet d'apprécier la capacité du candidat à « Mobiliser les bases techniques et scientifiques pour maîtriser le fonctionnement des systèmes techniques mécanisés et automatisés des agroéquipements ».

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements et un enseignant de sciences physiques intervenant dans la filière.

Modalités de l'épreuve

Le sujet doit s'appuyer sur un contexte et une situation professionnelle faisant référence aux emplois visés par un futur technicien supérieur du domaine.

Le questionnaire porte sur des aspects professionnels, technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements en sciences et technologies des équipements et/ou en sciences physiques.

Sur le fond

Pour le choix de la thématique, on peut se référer aux situations professionnelles significatives (SPS) et aux types de problématiques abordés dans le cadre de la formation des étudiants. Le sujet doit se situer dans un contexte professionnel réel et cohérent pour que les étudiants puissent s'approprier les problématiques. Il est également nécessaire de définir la situation professionnelle dans laquelle se trouve le candidat (ex : technicien en concession, démonstrateur, formateur technique...)

Les questions doivent faire appel aux capacités d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions de connaissances directes sont à proscrire.

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- le positionnement professionnel du candidat
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents et annexes

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

Forme du sujet

Une dizaine de pages (avec documents et annexes), en relation avec une ou des situations professionnelles concrètes. Il est nécessaire de limiter les documents comportant des textes trop longs.

Les schémas hydrauliques ou électriques seront normalisés. Compte-tenu de l'usage d'autres modes de représentation dans le secteur professionnel et de l'absence d'uniformisation entre les constructeurs, le nom des composants doit apparaître sur le schéma ou être référencé dans la légende le cas échéant.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après...* avec la référence.

Lisibilité des documents

Les sujets sont au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveaux de gris. Le sujet doit être envoyé en format papier et sur support informatique en utilisant un stockage externe type « clé USB ».

Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et maîtrise de l'eau

Épreuve E7-2

Objectif de l'épreuve

L'épreuve doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à réinvestir les savoirs en sciences et technologies des aménagements hydrauliques acquis au cours de sa formation et à mettre en perspective ces connaissances en vue de formuler un (ou des) conseil(s) technique(s) relatif(s) à un système hydrotechnique en prenant en compte des perspectives de durabilité.

Modalités de l'épreuve

La situation professionnelle est simulée grâce à un corpus cohérent de documents et une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.

Les documents sont relatifs à un (ou plusieurs) système(s) hydrotechnique(s). Pour chaque système, ils présentent :

- un cahier des charges ;
- les caractéristiques des équipements abordés dans le questionnement ;
- les contraintes interférant avec la conception du système ;
- la(ou) les solution(s) technique(s) proposée(s) ou réalisée(s).

Le questionnement guide le candidat de façon qu'il puisse formuler et justifier un (ou des) conseil(s) technique(s). Il porte sur des aspects professionnels, technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements de sciences et technologies des équipements des aménagements hydrauliques.

Indications complémentaires

L'épreuve porte sur l'ensemble des enseignements de STAEAH dispensés dans la formation.

Sur le fond

Pour le choix de la thématique, on peut se référer aux situations professionnelles significatives (SPS) et aux types de problématiques abordés dans les modules de formation. Le sujet doit se situer dans un contexte professionnel réel et cohérent pour que les étudiants puissent s'approprier les problématiques. Les questions doivent faire appel aux capacités d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions de connaissances directes sont à proscrire.

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- le positionnement professionnel du candidat
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents et annexes

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

Forme du sujet

Une dizaine de pages maximum (avec documents et annexes), en relation avec une ou des situations professionnelles concrètes. Il est nécessaire de limiter les documents comportant des textes trop longs.

Les schémas hydrauliques seront normalisés selon la norme ISO NF 1219-1. Compte-tenu de l'usage d'autres modes de représentation dans le secteur professionnel et de l'absence d'uniformisation entre les constructeurs, le nom des composants doit apparaître sur le schéma ou être référencé dans la légende.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après...* avec la référence.

Lisibilité des documents

Les sujets sont au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveau de gris. Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

Documents de référence

Les sujets zéro sont disponibles sur le site internet Chlorofil.